

**MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY - SIÈGE SOCIAL**

3110, boulevard Martel
Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0
Tél. : 418 673-1705 | Sans frais : 1 888 673-1705
Télééc. : 418 673-7205

MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY - POINT DE SERVICE

449, rue Principale
Saint-Félix-d'Otis (Québec) G0V 1M0
Tél. : 418 544-0113 | Sans frais : 1 888 673-1705
Télééc. : 418 544-1081

AVIS PUBLIC

(Article 137.15 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme)

Lors d'une séance ordinaire tenue le 13 septembre 2022, le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay a adopté le règlement numéro 22-453. Ce règlement modifie le Règlement de zonage numéro 15-332 des territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay afin d'ajouter les conteneurs dans la liste des usages prohibés, d'ajouter des dispositions concernant les terrains complémentaires, de permettre les éoliennes pour d'autres usages et d'apporter des précisions quant aux interdictions dans les dispositions applicables aux campings en zec.

Le règlement numéro 22-453 a pour but :

- a) D'ajouter les conteneurs dans la liste des éléments ne pouvant pas être implantés sur un terrain en vue d'y exercer un usage principal;
- b) D'ajouter des dispositions concernant les terrains complémentaires afin de pouvoir encadrer la gestion des droits fonciers à des fins complémentaires à un usage principal de villégiature privée;
- c) D'ajouter des dispositions sur les éoliennes afin de les autoriser dorénavant pour un établissement de villégiature commerciale ou communautaire ou à un camp forestier;
- d) D'apporter des précisions quant aux interdictions dans les dispositions applicables aux campings aménagés de huit (8) emplacements ou plus en zec, aux campings rustiques de deux (2) à sept (7) emplacements en zec et au camping rustique d'un (1) emplacement en zec.

Le règlement numéro 22-453 est entré en vigueur le 13 septembre 2022, soit le jour où il a été réputé conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire.

Le règlement peut être consulté sur le site Internet de la MRC à l'adresse suivante : <https://www.mrc-fjord.qc.ca/publications/>.

DONNÉ à Saint-Honoré, ce 21 septembre 2022.

Peggy Lemieux

Directrice générale et greffière-trésorière